



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN



V^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement
de la Commission de l'océan Indien

DÉCLARATION FINALE

24 avril 2025 | Antananarivo, République de Madagascar

DÉCLARATION FINALE DU V^e SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMISSION DE L'Océan Indien

Préambule

Nous,

S.E.M. AZALI Assoumani, Président de l'Union des Comores, Co-président du V^e Sommet et présidence en exercice de la COI,

S.E.M. Emmanuel MACRON, Président de la République française,

S.E.M. Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, Co-président du V^e Sommet et Hôte du Sommet,

S.E. Dr Navinchandra RAMGOOLAM, Premier ministre de la République de Maurice,

S.E.M. Wavel RAMKALAWAN, Président de la République des Seychelles,

Chefs d'État et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien (COI), réunis le 24 avril 2025 à Antananarivo, République de Madagascar, à l'occasion du V^e Sommet de la COI sur le thème « *Sécurité et souveraineté alimentaires pour le développement du marché de l'Indianocéanie* » ;

RAPPELANT les objectifs de la coopération établie entre les États membres de la COI tels qu'énoncés dans l'Accord général de coopération de 1984 dit « Accord de Victoria », les protocoles d'adhésion de l'Union des Comores et de la République française en 1986, le protocole additionnel à l'Accord de Victoria en 1989 ainsi que la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI de 2019, déclinés au niveau opérationnel par le Plan de développement stratégique « L'Indianocéanie en partage » 2023-2033 de la COI,

TENANT COMPTE des cadres continentaux et internationaux dont les Conventions-cadre découlant des Sommets de Rio, l'Agenda d'Antigua et Barbuda pour les petits États insulaires en développement de 2024, l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que des stratégies et protocoles régionaux y afférents, dont la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien,

CONSCIENTS des défis auxquels sont confrontés les États membres de la COI dont l'insularité accroît les vulnérabilités face aux dérèglements climatiques et à l'augmentation des risques de catastrophes, de la perte de biodiversité, de la pollution et de l'insécurité alimentaire et en matière de nutrition, et face aux enjeux de la mondialisation des échanges, de la crise énergétique, à la gestion de l'eau et des risques sanitaires,

CONSIDÉRANT la richesse et la diversité des écosystèmes terrestres et marins de l'Indianocéanie, qui constituent un patrimoine naturel exceptionnel, l'urgence de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles pour préserver les générations futures ;

RECONNAISSANT les avancées réalisées depuis la déclaration du IV^e Sommet intitulée « L'Indianocéanie, un avenir à bâtir ensemble » quant aux étapes significatives franchies par la COI en réaffirmant son rôle en tant qu'acteur crédible du développement, et le

renforcement de son expertise, consolidant ainsi son engagement au service des États membres et des priorités régionales ;

CONVAINCUS de la valeur ajoutée d'une coopération régionale revigorée et d'un multilatéralisme efficace basé sur les règles de droit, leviers indispensables à la stabilité, à la résilience, aux échanges économiques accrus, au progrès et à une prospérité partagée des États membres de la COI,

RECONNAISSANT le nombre grandissant de menaces interdépendantes auquel la région est confrontée obligeant à une action collective **et RÉSOLUS** à assurer la stabilité régionale par la pérennisation de l'architecture régionale de sécurité maritime afin, notamment, de garantir la sûreté et la sécurité en mer et favoriser la connectivité maritime intrarégionale, et la promotion d'une culture démocratique dans le respect de la souveraineté nationale des États ;

DÉTERMINÉS à consolider, approfondir et amplifier la coopération régionale, d'une part entre les États membres de la COI, et d'autre part avec les partenaires afin d'avancer collectivement dans la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) sur le climat de chaque pays membre conformément à nos engagements nationaux, régionaux et multilatéraux,

RÉSOLUS à donner une impulsion nouvelle à la coopération régionale animée par la COI et à nouer des partenariats diversifiés et fructueux avec la communauté des partenaires et des observateurs auprès de la COI,

DÉTERMINÉS à répondre aux aspirations des citoyens des États membres de la COI pour plus de progrès socioéconomiques tangibles, d'échanges culturels et commerciaux, de sécurité et de justice sociale,

RÉSOLUS à assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires au sein de la COI, de promouvoir et améliorer toute la chaîne de connectivité intrarégionale, et ainsi favoriser l'accroissement des échanges commerciaux entre les États membres de la COI, au bénéfice de nos populations, tout en favorisant la résilience économique, la diversification des échanges et la création d'emplois durables, dans une perspective de développement harmonieux et équitable pour tous,

RÉAFFIRMANT notre engagement commun à faire de notre région, un espace de solidarité renforcée, de résilience partagée et d'innovation au service de nos peuples en accord avec le Pacte pour la Prospérité des Peuples et de la Planète ;

1. Sur la sécurité et la souveraineté alimentaires et la nutrition pour le développement du marché de l'Indianocéanie

1.1. APPUYONS les recommandations de la Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Indianocéanie du 21 mars 2025 à Antananarivo (Madagascar), nous invitant à :

- a. Confirmer la volonté politique pour la coopération régionale en faveur de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition, et la transformation des systèmes agricoles et alimentaires régionaux ;

- b. Valider et soutenir la prise en compte du Programme régional de sécurité alimentaire et de nutrition (PRESAN) dans les politiques nationales, et mobiliser des ressources nécessaires à sa mise en œuvre ;
- c. Investir dans la formation agricole initiale et continue des agriculteurs, dans la jeunesse et pour le renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- d. Améliorer les infrastructures pré- et post-récoltes, en particulier agrologistiques pour garantir la mise en place et la viabilisation de projets agricoles régionaux, fluidifier la connectivité entre les États membres de la COI, et faciliter les échanges des produits agricoles et alimentaires dans le respect des normes en vigueur et de la sécurité sanitaire et phytosanitaire de chaque État membre ;
- e. Stimuler les investissements du secteur privé en créant les conditions favorables ;
- f. Investir massivement dans la nutrition : éducation, santé, lutte contre la malnutrition, développement de systèmes alimentaires adaptés ;
- g. Favoriser une meilleure coordination multisectorielle régionale et le partage des bonnes pratiques.

2. Sur la résilience climatique et environnementale

- 2.1. NOUS FÉLICITONS** de l'obtention par la COI de l'accréditation en tant qu'entité de mise en œuvre des financements du Fonds vert pour le climat et des opportunités ainsi offertes aux États membres de bénéficier des financements climatiques en faveur de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique ;
- 2.2. SALUONS** la tenue de la 3^e Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC-3), sous la co-présidence de la France et du Costa Rica, en juin 2025 à Nice (France) **et INVITONS** la COI et ses États membres à y participer activement afin de porter la voix des États membres insulaires de la COI, lesquels figurent parmi les plus exposés aux aléas climatiques, d'y partager les expériences régionales et d'aboutir à des engagements pour l'avenir de l'océan, particulièrement à travers la promotion des sciences marines pour le développement durable ;
- 2.3. NOUS RÉJOUISSONS** des initiatives et projets de la COI en faveur de l'économie bleue, de l'économie circulaire et de la lutte contre la pollution marine, en particulier les efforts visant à renforcer les capacités locales de collecte, de traitement et de valorisation des déchets plastiques et chimiques associés **et FAISONS APPEL** aux partenaires et observateurs pour soutenir la COI dans la mise en œuvre effective du Plan d'action régional sur l'économie bleue (PAREB).

3. Sur la connectivité et la sécurité maritimes

- 3.1. SALUONS** les efforts de la COI dans la mise en place et le fonctionnement effectif de l'architecture régionale de sécurité maritime ainsi que l'engagement

de la République de Madagascar et de la République des Seychelles, respectivement hôtes du Centre régional de fusion de l'information maritime et du Centre régional de coordination des opérations qui constituent les bras opérationnels de l'architecture régionale de sécurité maritime (ARSM);

- 3.2. SALUONS** la contribution de la République de Maurice qui, à travers la tenue régulière de conférences ministérielles avec la COI, offre une plateforme de dialogue politique de haut niveau entre les gouvernements et les institutions internationales vers des actions concrètes pour améliorer les capacités maritimes dans la région, en soutien à la mise en place de l'ARSM ;
- 3.3. ENCOURAGEONS** le renforcement de la coopération régionale et continentale en matière de sécurité maritime **et SOULIGNONS** l'importance de la mutualisation des moyens et des informations ainsi que de la formation afin d'assurer une réponse collective efficace face aux défis maritimes régionaux ;
- 3.4. SOUTENONS** les efforts de la République des Seychelles dans son rôle de présidence du Groupe de contact contre les activités illicites en mer, avec l'appui de la COI, visant le maintien de la vigilance face à la piraterie et à l'insécurité maritime dans l'océan Indien occidental, en coordination avec les principaux cadres de sécurité ;
- 3.5. SALUONS** l'adoption par la COI d'un Cadre régional de protection et de résilience des câbles de communication sous-marine **et ENCOURAGEONS** son élargissement vers l'établissement d'un cadre international.
- 3.6. APPUYONS** les recommandations issues de la 3^{ème} Conférence ministérielle sur les pêches dans l'océan Indien occidental portant sur le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) du 28 février 2025 à Victoria, **RÉAFFIRMONS** l'engagement politique de nos gouvernements respectifs à poursuivre, consolider, pérenniser et institutionnaliser le PRSP **et NOUS RÉJOUISSONS** des résultats du PRSP dans l'effort de lutte contre la pêche illégale, non-déclarée et non-réglémentée dans le Sud-Ouest de l'océan Indien ;

4. *Sur l'épanouissement humain*

- 4.1. FÉLICITONS** la COI pour son action en faveur de la santé régionale au travers de son réseau de surveillance épidémiologique et de gestion des alertes (réseau SEGA – One Health) **et SOUTENONS** l'initiative de la COI ayant permis la mise en place d'un Centre de contrôle des maladies – One Health – océan Indien (CDC – One Health OI) au sein du Secrétariat général pour la prévention et l'intervention face aux risques en santé humaine, animale et environnementale qui bénéficie à l'environnement et à la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- 4.2. RAPPELONS** l'importance à accorder à l'égalité femmes-hommes et à l'épanouissement de la jeunesse comme axes transversaux de la COI, en faveur de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes et leur participation active dans la gouvernance régionale tout en soutenant des initiatives structurantes ;
- 4.3. PRENONS NOTE** de la perspective de l'initiative de la Région Réunion d'organiser une Conférence des femmes de l'océan Indien et d'Afrique orientale et australe en septembre 2025 ;

- 4.4. **ENCOURAGEONS** la COI à étendre ses actions en soutien à la préservation du patrimoine culturel de la région et des expressions culturelles et la valorisation du rôle des communautés locales et autochtones afin de raffermir l'identité régionale de ses États membres et accroître la contribution des filières créatives et culturelles comme leviers de croissance économique, d'emplois et de vivre-ensemble dans l'espace COI ;
- 4.5. **RAPPELONS** l'importance stratégique de la formation professionnelle comme levier essentiel du développement durable dans les États membres de la COI **et ENCOURAGEONS** la COI à bâtir un bassin de mobilité professionnelle dans l'océan Indien.

5. *Sur l'évolution institutionnelle de la Commission de l'océan Indien et les partenariats*

- 5.1. **NOUS RÉJOUISSONS** de l'impulsion donnée à l'évolution institutionnelle à l'occasion de la retraite ministérielle sur l'avenir de la COI tenue en août 2019 en Union des Comores ;
- 5.2. **FÉLICITONS** la COI pour le bilan positif de ses 40 ans de coopération et de partenariat dont les actions ont contribué à soutenir les États membres selon les besoins exprimés par nos gouvernements dans un éventail de secteurs qui n'a cessé de s'élargir au fil du temps **et FÉLICITONS** également les instances décisionnelles ainsi que l'ensemble des équipes du Secrétariat général de la COI pour leur engagement professionnel qui traduit notre volonté politique de coopération, notre esprit de solidarité et notre objectif commun de développement durable, inclusif et harmonieux dans la région de la COI ;
- 5.3. **INVITONS** les instances et le Secrétariat général de la COI à consolider le dialogue avec les partenaires et les observateurs de la COI afin de développer et de mettre en œuvre des projets concrets au bénéfice des États membres, suivant les orientations du PDS 2023-2033 ;
- 5.4. **RAPPELONS** la nécessité d'aboutir à la ratification de l'Accord de Victoria révisé afin de parachever le processus de modernisation et d'évolution institutionnelle de la COI.

6. *Motion de remerciements*

- 6.1. **REMERCIONS** l'Union européenne et l'Agence française de développement pour leur soutien à la modernisation de l'organisation et au renforcement de ses capacités institutionnelles ainsi qu'à la mise en œuvre de nombreux programmes et projets ;
- 6.2. **REMERCIONS** l'ensemble des partenaires et observateurs pour leur appui multiforme ainsi que pour leur participation au V^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI et pour la qualité des partenariats et du dialogue entretenus avec eux ;
- 6.3. **REMERCIONS** Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, Hôte du Sommet, et Son Excellence Monsieur AZALI Assoumani, Président de l'Union des Comores, président en exercice de la COI,

pour la qualité de leur co-présidence du V^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI ;

6.4. EXPRIMONS notre gratitude au Président de la République de Madagascar, à son Gouvernement et au Peuple de Madagascar pour leur accueil chaleureux et fraternel ainsi que pour l'organisation réussie de cette rencontre au sommet ;

NOUS, les chefs d'Etat et de gouvernement des États membres de la COI, **ADOPTONS** la présente Déclaration finale du V^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien.

Le 24 avril 2025 à Ivato, Antananarivo, République de Madagascar